

Economico Flash ⚡ #47

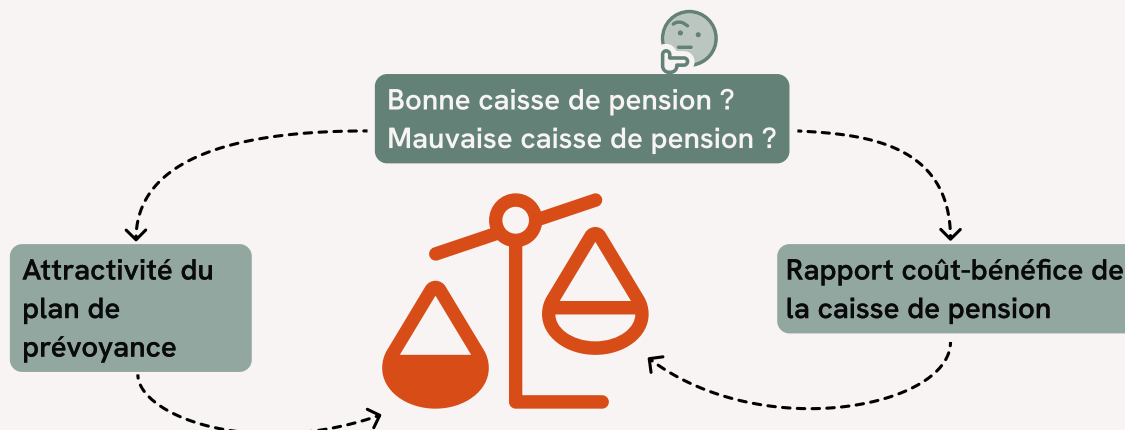
Bon ou mauvais fonds de pension ?

info@economico.ch

Dr. Ueli Mettler,
c-alm AG

Suivez-nous sur
LinkedIn

Graphique de la semaine: Critères de qualité pour l'évaluation de la pharmacocinétique



Après une courte pause liée aux fêtes, nous sommes de retour avec Economico Flash 47 et le nouveau sujet « **Suis-je assuré par une bonne ou une mauvaise compagnie d'assurance maladie privée ?** ».

Pour la plupart des Suisses, leur fonds de pension constitue leur principal compte d'épargne. Bien entendu, certains comptes sont plus importants que d'autres. Quels critères puis-je utiliser pour évaluer la taille de mon compte d'épargne, ou plutôt, de mon fonds de pension ?

Du **point de vue** des **assurés**, cette question doit d'abord être clairement divisée en **deux sous-questions distinctes** :

1. Mon **plan de prévoyance** est-il suffisamment avantageux ?
2. Quel est le **rapport coût-bénéfice** de ma **caisse de pension** ?

Le plan de prévoyance lui-même est un critère bien plus déterminant pour un individu – par exemple, lors d'un changement d'emploi – que le choix du fonds de pension. L'attractivité d'un plan de prévoyance est donc largement indépendante du fonds de pension. En fin de compte, c'est votre employeur qui décide de son attractivité. Comment mesurer et évaluer cette attractivité ? Malheureusement, l'analyse du plan de prévoyance est souvent source de difficultés, notamment en raison du jargon des fonds de pension. Les éléments suivants influencent l'attractivité du régime :

- Quelles composantes du salaire sont assurées ?
- Une cotisation de coordination est-elle appliquée pour définir le salaire assuré ?

- Comment sont calculées les cotisations d'épargne ?
- Quel pourcentage des cotisations est pris en charge par l'employeur ? (Obligation légale : au moins 50 %)

Même moi, j'aurais bien du mal à me repérer dans ce jargon technique. Mais il y a une **astuce** : tous les éléments du régime mentionnés ci-dessus influencent en fin de compte les cotisations versées par votre employeur à votre caisse de retraite ! Le **principal critère** pour évaluer l'**attractivité d'un plan de prévoyance** est donc le **montant total des cotisations de l'employeur**. Vous trouverez ce montant pour l'année en cours sur votre relevé de retraite. Si vous souhaitez connaître le montant total des cotisations de l'employeur sur toute votre vie active restante, le calcul du montant total (prévu) est un peu plus complexe, car les taux de cotisation peuvent varier avec l'âge. Cependant, ces éléments sont essentiels lors d'un changement d'emploi.

Bien entendu, la qualité du fonds de pension est un facteur déterminant pour les prestations que vous pourrez en retirer à l'avenir. C'est pourquoi les prochains numéros de Flash seront consacrés à l'évaluation du rapport coût-bénéfice d'une caisse de pension.

Takeaways

- La notation de mon fonds de pension dépend principalement du plan de prévoyance lui-même.
- Le principal critère d'attractivité d'un plan de prévoyance est le montant total des cotisations versées par mon employeur.